



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 28 mai 2026 à 19h30 à la Salle du Conseil à Chevroux

No 18

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Matteo Guagenti et Tony Kaeser
Mmes Valérie Hadorn, Martine Roux et Jocelyne Pfander

Excusées : Mmes Brigitte Estoppey et Sophie Quillet

Délégation fixe

Présents : Mmes --
MM. Lionel Bussard, Olivier Cherbuin, Christian Cosendai, Marcel Gut-Lacôte, Alain Sumi et Michel Wirz

Excusés : Mme Stéphanie Jan
M. Nicolas Pilet

Absente : Mme Monique Picinali

Délégation variable

Présents : Mmes Malgorzata Binggeli, Sophie Bigler Buser, Brigitte Dumasdelage, Johanne Escher, Mireille Gentil, Dominique Gilliand, Emilie Losey, Christel Pahud, Sandra Savary, Kassandra Schreih, et Evelyne Wolf
MM. Philippe Charmoy, Luis De Maria Franco, Rafael Donadello, Christophe Gilliand, Serge Grognez, Johann Indermühle, Etienne Thévoz, François Vessaz, Jean-Claude Villiger et Yves Vodoz

Excusés : Mmes Chams Moughnime et Sophie Oguey
MM. Yann Andrey, Alexandre Godel et Valentin Pagani

Absents : Mmes Isabelle Bärtschi, Anaïs Bidiville et Carole Marmy
MM. Houcine Louati et Yannick Moser

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 19 heures 35 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Les Conseillères et Conseillers ayant signés une liste de présence à l'entrée de la salle, il n'y aura pas d'appel initial. Mmes Stéphanie Jan, Chams Moughnime et Sophie Oguey, ainsi que MM. Nicolas Pilet, Yann Andrey, Alexandre Godel et Valentin Pagani sont excusés. Mmes Monique Picinali, Isabelle Bärtschi, Anaïs Bidiville et Carole Marmy, ainsi que MM. Houcine Louati et Yannick Moser sont absents.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue la présence de :

- M. Pierre-Alain Lunardi, directeur de l'ASIPE,
- M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles,
- M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement primaire de Payerne-Granges,
- Mme Corinne Magne, directrice générale des UAPE.

Il excuse l'absence pour raisons professionnelle de :

- M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire de Payerne,

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté et sera suivi comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 mars 2026
2. Communications du bureau et courrier reçu
3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal
4. Election d'un nouveau scrutateur
5. Communications du Comité de direction (CoDir)
6. Préavis No 2/2026 : Implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour
7. Préavis No 4/2026 : Comptes 2025 (CoFin)
8. Préavis No 4/2026 : Rapport de gestion (CoGes)
9. Divers et propositions individuelles
10. Présentation des résultats du sondage mené auprès des familles fréquentant les UAPEs et mesures proposées

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 26 mars 2026

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. Il n'y a pas de remarque sur le PV en lui-même. M. Charmoy passe au vote.

Le procès-verbal est adopté à la majorité (deux abstentions). M. Charmoy remercie Mme Bulliard pour la rédaction du PV.

2. Communications du bureau et courriers reçus

Néant.

3. Assermentation des nouveaux délégués au Conseil intercommunal

M. Guisolan, de la délégation variable de Payerne, ayant démissionné de ses fonctions au sein de Conseil Payernois, et de ce fait de ses fonctions au sein du Conseil intercommunal, est remplacé par Mme Cassandra Schreih. M. Charmoy demande à Mme Schreih de s'avancer devant le bureau pour se faire assermenter. Elle est ensuite applaudie par les autres Conseillères et Conseillers.

4. Élection d'un nouveau scrutateur

M. Guisolan était scrutateur. Il est donc nécessaire de le remplacer. Il y a actuellement deux suppléants, M. Grognez et Mme Marmy. M. Charmoy demande à M. Grognez s'il veut être scrutateur. Il accepte et personne d'autre n'est intéressé. Il est élu tacitement. Il faut maintenant élire un scrutateur suppléant pour remplacer M. Grognez. Personne ne manifestant d'intérêt dans l'audience, Mme Schreih est désignée par M. Charmoy. Elle accepte et est élue tacitement.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Schmid prend la parole concernant l'étude de construction à DLT. Les procédures d'appels d'offres destinées aux mandataires sont pratiquement achevées. Une dernière adjudication doit encore être effectuée. Une séance de démarrage devrait se tenir dans le courant du mois de juin.

M. Schmid continue avec les installations des autorités politiques de l'ASIPE. La date retenue par Mme la Préfète est fixée au 24 septembre prochain à 19h30 à DLT. Un courrier a été adressé par le directeur de l'ASIPE aux neuf communes associées afin de leur rappeler cette échéance ainsi que la nécessité de transmettre à l'administration de l'ASIPE les noms des futurs délégués.

M. Schmid annonce, concernant les 25 ans de l'ASIPE, que des petits pains au chocolat seront distribués aux 2'800 élèves entre le 1er et le 5 juin prochains. Le CoDir remercie sa nouvelle collaboratrice, Mme Vaucher, pour l'excellent travail accompli dans le cadre de ce premier projet.

M. Schmid termine avec le postulat de la CoFin concernant les UAPE. Le CoDir a décidé, lors de sa séance du 18 mai dernier, que la réponse au postulat serait présentée en décembre prochain, conformément aux dispositions prévues par le règlement. En effet, il apparaît essentiel de mener un travail de fond et d'approfondir notamment les axes suivants :

- la clarification des rôles des directions d'UAPE ;
- la définition du rôle de la directrice générale ;
- l'analyse du temps hors présence des enfants ;
- l'évaluation des besoins en matière de séances ainsi que de leur efficience ;
- la répartition des missions générales en matière de ressources humaines ;
- le développement des compétences managériales, notamment.

Si une matrice des tâches a déjà été réalisée, des ajustements doivent encore être apportés, notamment à travers un benchmarking, qui permettra de légitimer ces changements pour autant qu'ils soient nécessaires. Le rapport de la CoGes fait état de nombreuses attentes en matière de prestations, alors même que le CI a adopté une résolution visant à plafonner le budget 2027. Les réponses attendues doivent être objectivées d'un point de vue à la fois politique et économique.

M. L. Cosendai poursuit concernant la construction scolaire à Corcelles-près-Payerne. Le préavis relatif au crédit de construction a été transmis aux Conseillères et Conseillers et figurera à l'ordre du jour du Conseil intercommunal de juin prochain. Les premiers travaux de démolition ont été réalisés en avril et se poursuivront jusqu'en juillet. Des sondages archéologiques doivent encore être effectués. Le début des travaux de construction est prévu pour la mi-août.

M. L. Cosendai annonce, concernant les boucllements des préavis, qu'un tableau sera remis en pièce jointe du PV sur le suivi des préavis, avec mise à jour au 19 mai 2026.

Mme Roux annonce, concernant le médecin scolaire, que l'État de Vaud a validé la nomination de la Dre Pérez (FMH en pédiatrie) en qualité de médecin scolaire de l'ASIPE, avec entrée en fonction au 1er juin prochain.

M. Guagenti prend ensuite la parole concernant le bâtiment provisoire de DLT. Des rencontres avec les opposants ont eu lieu à la fin du mois d'avril. Un courrier leur a été adressé la semaine dernière afin de leur communiquer la position du CoDir et de leur apporter les garanties nécessaires. Dans le cadre de la phase d'étude du crédit relative à l'extension de DLT, des rencontres avec le voisinage sont également prévues, afin de prendre en considération leurs besoins dans la mesure du possible.

C'est au tour de M. Kaeser de prendre la parole concernant les transports scolaires. Il informe qu'un recours relatif à l'attribution du mandat de transport scolaire a été déposé auprès du Tribunal cantonal. Afin de garantir la continuité des prestations pour l'année scolaire 2026–2027, le mandat confié à HelvéCie a été prolongé. Aucune décision de la Cour n'est attendue avant la fin de l'année civile 2026. Un ultime délai, fixé au 11 juin, a été accordé à la partie recourante afin de lui permettre de transmettre les derniers éléments de son dossier.

Pour terminer, Mme Pfander annonce que L'EPPC a sollicité auprès de l'ASIPE la mise à disposition de trois salles de classe pour août 2026. À cette fin, le CoDir a lancé un projet de construction scolaire provisoire, avec une mise à l'enquête prévue en novembre 2025. Dans le délai imparti, treize oppositions ont été déposées. Cette situation a entraîné un retard d'une année, les oppositions étant actuellement en cours de traitement dans le cadre de procédures de conciliation. Compte tenu des besoins, le CoDir a décidé de rouvrir, à titre transitoire pour une durée d'une année, les trois salles de classe de Chevroux. Des élèves de 3H de Payerne seront ainsi répartis entre DLT et Chevroux. Un crédit complémentaire destiné à couvrir les transports scolaires sera soumis au Conseil intercommunal lors de sa séance du 16 septembre prochain.

6. Préavis No 2/2026 : Implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour

Le Président passe la parole à Mme Losey qui fait lecture des conclusions de la Commission Technique.

La discussion est ouverte.

Il n'y a aucune question ni remarque. M. Charmoy ferme la discussion et passe au vote du préavis. Le vote n'est pas soumis à la double majorité.

Le préavis No 2/2026 : Implémentation du chauffage à distance (CAD) au collège de Derrière la Tour est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 4/2026 : Comptes 2025 (CoFin)

Le Président passe la parole à M. Vessaz qui fait lecture des conclusions de la CoFin.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Charmoy propose de passer en revue le compte de résultat par ordre administratif, groupe de compte par groupe de compte. Il détaillera ensuite le bilan et les annexes.

(Mme Dumasdelage est arrivée à 20h01.)

Lors de la récapitulation, il n'y a aucune question sur les comptes, ni sur le bilan, ni sur les annexes. M. Charmoy ouvre alors la discussion.

Mme Escher a une question concernant la bibliothèque de Valbroye. Pourquoi est-ce qu'il n'y a que CHF 1000.00 de budgétisé sur les salaires, alors qu'il y a CHF 43K dans les comptes ?

M. Schmid répond que dans cette rubrique, on remarque non seulement que les salaires (dépenses) ont été budgétisés à CHF 1'000.00, mais que la participation du Canton (revenus) était budgétisée à zéro. L'ASIPE a touché CHF 53K du Canton. Cela s'équilibre.

M. Vessaz pose la question qui se trouve à la page 2 du rapport de la CoFin : pourquoi les deux comptes des transports déficitaires n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire ?

M. L. Cosendai dit que c'est une erreur. Maintenant, le suivi des comptes se fait mensuellement, cela ne se reproduira plus.

M. Vessaz dit qu'entre le budget 2025 amendé et le crédit complémentaire du mois de décembre, un montant total de CHF 12'891'000.00 avait été alloué à l'ASIPE. Les comptes effectifs montrent des dépenses pour CHF 13.7 millions. Cela laisse un dépassement de CHF 880'000.00 qui s'explique principalement entre deux postes : les transports d'élèves pour CHF 700K et les camps scolaires pour CHF 150K. Le détail est dans le rapport. Ce que la CoFin regrette, c'est que lorsqu'il y a eu le crédit complémentaire et les discussions sur les salaires dans les UAPE, ces éléments étaient déjà potentiellement identifiés. Si cela venait à se reproduire, la CoFin espère qu'avec un suivi mensuel, il y aurait une réaction plus rapide de la part du CoDir pour demander un crédit complémentaire.

Il n'y a pas d'autres questions. M. Charmoy ferme la discussion et passe au point 8 (toutes les conclusions du préavis 4/2026 seront votées après le point 8).

8. Préavis No 4/2026 : Rapport de gestion (CoGes)

Le Président passe la parole à M. Indermühle qui fait lecture des conclusions de la CoGes.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Charmoy passe le rapport de gestion en revue chapitre par chapitre. Cela ne soulève aucune question.

M. Schmid répond aux vœux de la CoGes inscrits dans le rapport.

Vœu 1/26 : Mettre en place un canevas (créé par l'ASIPE) destiné aux différentes directions des UAPE afin de standardiser le rapport et uniformiser les informations pour qu'elles soient axées davantage sur la gestion et moins sur les activités.

Réponse : Un canevas a été mis en place. Le vœu est maintenu pour avoir un suivi l'année prochaine.

Vœu 2/26 : Recevoir à l'avenir le rapport de gestion au plus tard mi-mars.

Réponse : Cela a déjà été discuté. Il est clair que le rapport doit être remis dans un délai correct, mais les travaux de la CoGes peuvent commencer en amont du rapport. Ce vœu est pris en considération et sera traité lors de l'établissement du prochain rapport de gestion

M. Vessaz fait remarquer que le rapport de gestion transmis par l'ASIPE ressemble plus à un rapport d'activités qu'à un rapport de gestion. De plus, dans le canevas sur les UAPE, il aimerait savoir si le taux de remplissage des modules fera partie des informations demandées à chaque UAPE, car il pense que c'est une information importante et qui relève vraiment de la gestion. Cela devrait figurer dans le rapport de gestion.

M. Schmid répond positivement. C'est une information intéressante pour le Conseil. Une réflexion sera menée pour savoir s'il serait judicieux de faire un rapport d'activité par UAPE pour les parents.

M. Vessaz se réfère au chapitre 6 du rapport de la commission qui porte sur les transports. La commission s'est intéressée au fait que certains chauffeurs de bus sont autorisés à prendre leur véhicule jusqu'à leur domicile. C'est un point qui avait déjà été soulevé par le passé (rapport sur le préavis n° 2/2023 qui concernait la gestion 2022). A l'époque, la CoGes avait émis deux vœux : le n° 5 qui était que « les communes de l'ASIPE devraient mettre à disposition des places de stationnement pour les bus scolaires judicieusement disposées et sans générer d'investissement afin d'avoir un trajet de dépôt à dépôt fixe, quel que soit le chauffeur ». Ce vœu était parti à l'époque d'une discussion sur le budget, dans laquelle le CoDir avait dit qu'il était difficile de budgétiser précisément les coûts des transports, car, bien que les distances entre les écoles soient connues, les chauffeurs prennent parfois leur bus à domicile et les km sont facturés depuis ce point. M. Vessaz souhaite savoir qu'est-ce qu'il en est actuellement, pourquoi est-ce que depuis 2023 il n'y a pas eu de changement ? Est-ce vraiment une volonté de continuer comme cela ? Et comment cela se passera avec le prochain appel d'offre ?

M. Kaeser répond que c'est une solution à envisager, pour autant que les communes aient des places à mettre à disposition. Après, c'est une discussion à avoir avec le transporteur, mais probablement que les kilomètres seraient quand même facturés entre le domicile et le dépôt puisque le personnel doit faire ce déplacement. On a déjà travaillé dans ce sens-là avec le transporteur en améliorant la situation, puisque dans le contrat à la base, le dépôt d'HelvéCie se trouvait à Avenches, et ce dépôt a été déplacé à Chavornay. Ce sont des kilomètres qui auraient potentiellement pu être facturés à l'ASIPE. En choisissant d'avoir les véhicules au domicile des chauffeurs, cela permet à l'ASIPE de faire des économies et aux chauffeurs de gagner du temps. C'est principalement une question de simplification.

M. Vessaz répond que le lieu de départ et d'arrivée, respectivement le lieu de prise de travail et d'arrêt de travail, devrait être devant les écoles ou sur les places mises à disposition par les communes. Par exemple, à Avenches, il y a des bus stationnés sur le terrain de foot, à Oron, les bus sont stationnés devant l'école. Pourquoi ne peut-on pas dire que chaque commune mette à disposition une place quelque part sur le territoire communal, pas forcément devant l'école, pour les bus, et que cet endroit est défini comme lieu de prise et d'arrêt de travail du chauffeur, et la prestation est payée au transporteur à partir et jusqu'à cet endroit-là.

M. Kaeser dit que c'est une discussion que l'on doit avoir avec le transporteur. Et encore faut-il avoir ces places à disposition. Actuellement, par exemple à Granges-Marnand, il n'y aurait pas de place à proximité de l'école, car à cause des travaux, le parking a été supprimé. Quelques bus sont stationnés au giratoire de la route de Berne car certains chauffeurs n'ont pas la place pour avoir un bus stationné chez eux. Par contre, financièrement, ce n'est pas une négociation que l'ASIPE a eu avec le transporteur. Par rapport au prochain appel d'offre, c'est quelque chose que l'on pourra peut-être remettre sur la table. Etant donné qu'il y a un recours actuellement, on est obligé d'attendre la fin de la procédure pour savoir si l'on doit recommencer un appel d'offre à zéro. Si c'est le cas, c'est un point que l'on pourra ajouter, et si ce n'est pas le cas, alors cela sera peut-être pour l'appel d'offre suivant.

M. Cherbuin demande des précisions sur le déplacement du dépôt du transporteur d'Avenches à Chavornay. S'il a bien compris, l'ASIPE doit payer des kilomètres supplémentaires. Mais si par exemple, le siège social avait été déplacé à Zurich, comment cela se serait passé ?

M. Kaeser répond que comme ce déplacement est un choix du transporteur, l'ASIPE ne paie aucun kilomètre supplémentaire.

M. Vessaz revient sur le vœu n° 6 du rapport sur le préavis n° 2/2023 qui concernait la gestion 2022. La CoGes avait remarqué à l'époque que les chauffeurs de bus n'étaient pas obligés de fournir un casier judiciaire étendu,

et la CoGes avait émis le vœu que ce document leur soit demandé. Est-ce que cela a été pris en compte dans le prochain appel d'offre ?

M. Kaeser répond positivement, ce document sera demandé dans le nouvel appel d'offre.

Il n'y a pas d'autres questions. M. Charmoy ferme la discussion et passe aux votes du préavis. Les votes ne sont pas soumis à la double majorité.

Le préavis No 4/2026 : Comptes 2025 (CoFin – article 1) est accepté à la majorité. Il y a un avis contraire.

Le préavis No 4/2026 : Comptes 2025 (CoGes – article 2) est accepté à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

M. Vessaz regrette d'avoir appris la réouverture des trois classes de Chevroux par la presse. Il demande s'il va y avoir des coûts supplémentaires concernant les transports.

M. Kaeser répond que cette réouverture implique le déplacement de 50-60 élèves entre Payerne et Chevroux, qui sera assuré par 2 bus. HelvéCie va chiffrer le surcoût et une demande de crédit complémentaire sera déposée lors du prochain Conseil.

M. Schmid rajoute qu'il faut toujours être attentif avec la presse. La presse web a décidé de sortir l'article le jour avant la parution papier. L'objectif était de prévenir en premier les parents, ensuite le Conseil et pour finir la presse devait sortir son article papier. Il prie le Conseil d'excuser le CoDir car cela ne s'est pas passé comme prévu.

M. Ch. Cosendai revient sur l'annonce de début de séance concernant l'assermentation des autorités intercommunale le 24 septembre et le système de fonctionnement jusqu'à la fin de la législature. Il serait bien d'expliquer cela en détail et de rappeler que le Conseil actuel fonctionnera jusqu'à la fin septembre, car c'est particulier.

M. Schmid répond que cela a déjà été expliqué lors du dernier Conseil, mais il fait volontiers un rappel (voir PV du 26.03.2026 - point 2 - pour les détails).

M. Cherbuin aimerait savoir si les autorités actuelles fonctionneront jusqu'au 24 septembre, date de l'assermentation des nouveaux, ou est-ce que le changement se fait au 1^{er} octobre ?

M. Schmid répond que la fin des activités des autorités actuelles est prévue pour le 30.09.2026. Le nouveau Conseil sera effectif au 01.10.2026.

10. Présentation des résultats du sondage mené auprès des familles fréquentant les UAPEs et mesures proposées

M. Lunardi présente le sondage avec Mme Magne (voir documents annexes au PV).

A la fin de la présentation, les Conseillères et Conseillers sont invités à poser leurs questions et faire leurs remarques.

M. De Maria Franco attire l'attention sur le fait qu'il y a une participation de 48%. Cela représente moins de la moitié des parents. Est-ce que si on avait connaissance des réponses de l'autre moitié des parents, les résultats de ce sondage seraient totalement différents ?

M. Schmid répond que les gens qui ne sont pas contents savent le faire savoir sans attendre un sondage. Il pense que ce sondage est représentatif de la réalité.

M. De Maria Franco trouve important de pouvoir avoir les opinions des gens qui n'ont pas répondu.

M. Lunardi dit que cela serait compliqué à faire. Il affirme également que lorsqu'il y a des problèmes ou que les parents ne sont pas contents, les informations remontent rapidement. Il faudra se poser la question s'il faut mettre plus de moyens financiers et temporels pour aller chercher l'avis des gens en faisant des entretiens avec tous les parents. Cela a un coût et il faudrait des personnes neutres pour mener cette enquête. Est-ce vraiment fondé ?

M. Schmid demande ce que Mme Magne ressent par rapport à ce sondage.

Mme Magne répond que les parents qui ne sont pas contents sont restés anonymes. Les parents allophones n'ont pas beaucoup participé à ce sondage.

M. De Maria Franco dit que c'est justement cette partie des parents qui ne diront pas s'ils ne sont pas contents, car les UAPE sont un service extraordinaire pour eux, par rapport à ce qu'ils ont vécu dans leurs pays. Il voit cela ressortir très nettement dans son cabinet de pédiatrie.

Mme Schreih demande si les gens qui ont participé au sondage, auront un retour des résultats. C'est important de faire un feed back.

Mme Magne que certains parents ont demandés les résultats.

M. Lunardi rajoute que les parents peuvent participer à des visites et passer un moment avec leur enfant dans l'UAPE, lors du goûter par exemple.

M. Vessaz dit que cela lui arrive de discuter avec des parents qui ont leurs enfants dans une UAPE, et globalement, leurs avis coïncident avec les réponses du sondage. Par contre, il a eu plusieurs retours comme quoi les quantités de nourriture aux repas ne sont pas suffisantes. Il suggère de revoir ce point avec Kidelis.

M. Schmid remercie la Commune de Chevroux pour son accueil et invite les Conseillères et Conseillers à venir partager un apéro qui sera servit au caveau.

Plus personne ne souhaite prendre la parole. M. Charmoy ferme la discussion et remercie les membres du CoDir. Il souhaite une belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h04.

Le Président :



Philippe Charmoy

La Secrétaire :



Nadège Bulliard